

PHYSICIEN MÉDICAL

Catégorie professionnell e

radiophysiciens Conditions d'accès

Diplôme d'Etat Français de physique radiologique et médicale ou de diplôme de physicien médical.

Par dérogation au premier alinéa, peuvent également exercer la profession de physicien médical et en porter le titre les personnes auxquelles a été délivré un agrément en tant que radiophysicien avant le 28 novembre 2004. (Master 2 en physique pour préparer le DQPRM, diplôme de qualification en physique radiologique et médicale, uniquement à l'INSTN , l'Institut national des sciences et techniques nucléaires)



Cadre juridique professionnel

- ➔ Catégorie A (ingénieur) fonction publique
- ➔ CDD ou CDI de droit public (potentiellement)
- ➔ Code du travail et conventions collectives dans les établissements privés en CDD ou CDI.

ACTUALITÉS JURIDIQUES

Ordonnance n° 2017-48 du 19 janvier 2017 relative à la profession de physicien médical

